

10 Faits divers & Justice

Faits d'ailleurs

Le lion saute sur le dompteur

De gros moyens ont été déployés sur le parking du Bricomarché à Doullens (France), après qu'un lion a sauté sur le dompteur qui présentait un numéro avec lui, sous le chapiteau du Buffalo Circus. Le dompteur a reçu des coups de pattes sur le corps et des coups de crocs. Son état était très préoccupant. Une centaine de personnes, qui assistaient à la représentation, ont été évacuées. La troupe du Buffalo Circus était installée depuis fin avril dans la commune. Devant le succès rencontré par ses représentations, le cirque avait décidé de rester une semaine de plus.

Un septuagénaire fait une chute de dix mètres

Un homme âgé de 72 ans, qui installait un grillage de sécurité au sein de sa propriété à Landunvez (France), a glissé et fait une chute d'environ dix mètres. Un important dispositif a été mis en place : pompiers, équipe du Grimp, l'hélicoptère Dragon 29 ainsi qu'une embarcation en mer. L'homme était conscient à l'arrivée des secours.

Des ossements d'enfant découverts par des randonneurs

Deux randonneurs ont fait une macabre découverte sur le massif du Gros-Cerveau à Sanary (France). Alors qu'ils escaladaient un secteur très escarpé, ils ont trouvé des ossements dans une cavité située sur une paroi rocheuse. Selon les premières constatations, ces restes humains appartenaient à un enfant. Ils seraient assez anciens. Des analyses seront pratiquées afin d'en savoir plus sur l'identité de la victime et les causes de sa mort.

Une fillette tuée dans l'accident d'un château gonflable

Le drame s'est produit à Caldes de Malavella, en Espagne. Plusieurs enfants jouaient sur un château gonflable installé à l'extérieur d'un restaurant. Pour une raison encore inconnue, le château s'est élevé dans les airs au-dessus du toit du restaurant. Il s'est déplacé d'environ 40 mètres et les enfants ont été éjectés. Une fillette, âgée de 6 ans, est décédée. Six autres enfants ont été blessés dans cet accident. Selon les premières constatations, le château gonflable était mal fixé au sol. Le propriétaire du restaurant n'avait pas reçu l'autorisation municipale pour cette installation. Une enquête est en cours.

Rassemblés par JNE

Faits divers/Crime passionnel au quartier Cocotiers

Bekale Obiang : " Mon geste " n'était ni pensé, ni prémédité ", c'est arrivé instantanément "

AEE

Libreville/Gabon

ANATOLE Titus Bekale Obiang, le meurtrier présumé de l'informaticien Bifaye Nziengui Mwana Wongo, le samedi 29 avril dernier, livre, enfin, sa version des faits. Celle-ci est complètement différente de celle de sa concubine F.A., parue dans notre édition du 4 mai 2017.

Il est à rappeler que dame F.A. avait notamment indiqué qu'au sortir d'un mariage coutumier dans la famille du défunt, le vendredi 28 avril, à Ntoun, Bifaye Nziengui Mwana Wongo et elle avaient décidé de passer toute la journée ensemble à la maison, au domicile de cette dernière, sis au quartier Cocotiers. Et d'ajouter qu'elle avait été surprise par la visite impromptue de Bekale Obiang, d'autant que, vivant déjà avec quelqu'un d'autre (Bifaye Nziengui Mwana Wongo), elle lui avait formellement interdit de remettre les pieds chez elle.

"Faux !", rétorque l'intéressé qui, tout en avouant regretter son acte désespéré, affirme : « mon geste n'était ni pensé, ni prémédité, c'est arrivé instantanément. » Rencontré mercredi, dans les locaux de la Police judiciaire où il est gardé à vue pour les nécessités d'enquête, Anatole Titus Bekale Obiang explique que lui et F.A. se connaissent depuis



Photo : AEE

Anatole Titus Bekale Obiang : " je me suis senti humilié, cocufié, ridiculisé, par ma compagne ".

le 06 juin 2005. Cela fait donc 12 ans aujourd'hui qu'ils sont ensemble. Et d'ajouter qu'ils se sont fiancés en février dernier, et le mariage coutumier devait avoir lieu en août prochain.

COMPORTEMENT IRRESPONSABLE. Entrant dans le vif du sujet, il poursuit : « Nous avons en commun deux filles de 8 et 3 ans. Depuis 4 ans, nous vivons sous le même toit au quartier Cocotiers, où nous louons chez ma cousine. J'ai soutenu ma concubine dans ses études jusqu'à l'obtention d'un boulot à la Fonction publique. Malgré le fait que je ne travaille pas, je me débrouille dans le transport, ce qui me permet d'assumer pleinement mes charges auprès de ma petite famille.

Ma concubine et moi avons décidé de nous répartir les responsabilités du ménage. Ayant plus de revenus que moi, nous avons convenu, d'un commun accord, qu'elle paye le loyer et moi je m'occupe du reste des charges. »

Poursuivant son récit, Anatole Titus Bekale Obiang précise que sa concubine a commencé à avoir un comportement indigne vis-à-vis de lui depuis un certain temps. « Très engagée dans des groupes religieux à l'église Saint-Michel de Nkembo où elle prie, ma concubine trouvait toujours des prétextes pour faire des sorties nocturnes, allant même jusqu'à découper parfois », révèle-t-il, visiblement abattu.

Cet attitude, confie-t-il, l'a



Photo : DR

La victime, Bifaye Nziengui Mwana Wongo, de son vivant.

convaincu que F.A. lui était devenue infidèle. Mais, précise-t-il, il a préféré se taire parce que ne disposant pas de preuves accablantes pour confondre sa concubine.

A plusieurs reprises, Anatole Titus Bekale Obiang dit avoir attiré l'attention de F.A. sur son comportement irresponsable, mais cela se soldait toujours par des disputes entre eux.

UN ACTE DÉSESPÉRÉ. En désespoir de cause, l'homme révèle qu'il préférerait, de temps en temps, partir momentanément de la maison conjugale pour se réfugier chez des amis, afin de retrouver ses esprits. « Ce fut notamment le cas ce jour où ma concubine est rentrée à 3 heures du matin. Le lendemain, je suis allé chez mon ami à Owendo, le temps de laisser passer la tempête. Puis, ce samedi 29 avril, autour de 18 heures, je suis rentré à la maison à bord de mon véhicule, pour remettre de l'argent pour l'achat du gâteau

de notre première fille, dont l'anniversaire était prévu le lendemain. Et je comptais revenir le jour "J" pour souffler les bougies avec elle, comme d'habitude. En tournant dans la cour de notre maison, je remarque la présence d'un homme, confortablement assis dans mon salon. Avant même que je ne gare le véhicule, ma concubine était déjà devant moi. On a juste eu le temps d'échanger quelques mots, pendant quelques secondes. Ensuite, elle s'est rapidement dirigée vers la corde à linge pour retirer les habits d'un homme, qui n'étaient pas les miens. Comme pour les cacher. A cet instant, je me suis senti humilié, cocufié, ridiculisé. J'ai tout de suite compris que c'est le Monsieur installé au salon qui me cocufiait durant mon absence. Brusquement, je suis sorti de la voiture, ensuite je me suis dirigé au salon. Par réflexe, j'ai pris un couteau qui traînait sur le réfrigérateur, et j'ai demandé au Monsieur : qui êtes-vous et que faites-vous chez moi ? Et dès qu'il s'est retourné pour me faire face, à ma grande surprise, j'ai tout de suite reconnu un homme que ma concubine m'a toujours présenté comme son frère en christ. Alors là, j'ai perdu mon sang-froid. De manière inconsciente, je l'ai poignardé avec le couteau que je tenais dans ma main. Ce n'était ni pensé, ni prémédité, c'est arrivé instantanément », regrette Anatole Titus Bekale Obiang. Lequel, après avoir commis l'irréparable, s'est rendu à la Police judiciaire, pour se constituer prisonnier...

Drame passionnel à Anvers, en Belgique
Irisleidi, 26 ans, massacrée de 26 coups de couteau devant ses 2 enfants

AFP

Anvers/Belgique

UN homme, âgé de 34 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel d'Anvers pour le meurtre de son ex-compagne, âgée de 26 ans. Le couple avait deux enfants ensemble et trois autres issus d'un précédent mariage.

Les faits se sont déroulés le 30 janvier 2016 à Merksem, district de la ville d'Anvers, en Belgique. Quelques semaines avant le drame, la victime avait rompu avec son compagnon et s'était mis en couple avec un nouveau concubin. Le jour du meurtre, Nesib a demandé à Irisleidi si elle pouvait venir chercher ses deux enfants. Elle s'est



Photo : AFP

Le meurtrier a été condamné à 24 ans de prison.

alors rendue à Merksem avec sa mère et son nouveau partenaire. Ce dernier est entré dans le domicile mais a été rapidement mis à la porte par le prévenu, qui souhaitait s'entretenir durant quelques minutes avec son ex-compagne. Nesib a ensuite poignardé

à 26 reprises Nesib devant ses deux enfants. L'aînée, âgée de 14 ans est parvenue à prendre la fuite et à crier : "Papa a tué maman!" Nesib a tenté ensuite de se suicider en se donnant des coups de couteau à l'abdomen. En vain. Il a été condamné à 24 ans de prison.

